

MEDICREA INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 2.595.175,52 euros
Siège social : 5389 Route de Strasbourg – Vancia (69140) RILLIEUX LA PAPE

393 175 807 RCS LYON

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet de vous proposer d'imputer le report à nouveau débiteur sur le poste de « Primes d'émission, de fusion, d'apport ».

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur le projet de résolution suivant :

Imputation du Report à Nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport »

Nous vous proposons de décider l'apurement des pertes antérieures figurant au compte de « Report à Nouveau » par imputation sur le poste de « Primes d'émission, de fusion, d'apport ».

Nous vous rappelons, qu'après l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 votée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018, le poste « Report à nouveau » est débiteur à hauteur de - 36.628.412,40 euros et que le compte de « Primes d'émission, de fusion, d'apport » s'élève à 60.567.352,23 euros (avant imputation).

En conséquence, nous vous proposons d'imputer l'intégralité du poste de « Report à Nouveau » débiteur sur le poste de « Primes d'émission, de fusion, d'apport » lequel serait ainsi ramené de 60.567.352,23 euros à 23.938.939,83 euros et le compte de « Report à Nouveau » de - 36.628.412,40 euros à zéro.

Cette décision permettrait, avec un compte « report à nouveau » intégralement soldé, une présentation des capitaux propres plus favorable et ainsi de faciliter l'accès à certaines sources de financements bancaires.

Nous espérons que la résolution présentée recevra votre agrément.

Le Conseil d'administration